

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : Procuration : Votants : Pour : Contre : Abstention :</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 4 septembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Date de convocation :</u> 30 août 2024</p>
<p>Réf : 24132 <u>OBJET :</u> ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A MME COLLET CHANTAL VEUVE FRIEDRICH</p>	<p>Présente) : M. MUFFAT Michel - - M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha – Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. ROSSET André - Mme MICHAUD Sonia ; M. BRAIZE Richard ; M. DUCHEMIN Vincent - me QUOEX Valérie - Mme MICHAUD Carole</p> <p>Excusé(e) : Mme SIBIL Christine-- Procuration : Secrétaire de séance :</p>

Madame FRIEDRICH Chantal a contacté la mairie afin de nous proposer des parcelles situées sur le territoire de la commune de Montriond . Dans ce cadre, Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles suivantes :

Section	N° plan	Adresse	contenance
A	31	Bois sur les Granges	2 a 76 ca
A	55	Bois sur les Granges	3 a 04 ca
A	74	Bois sur les Granges	7 a 80 ca
A	189	Grosse Orne	2 a 40 ca
A	320	Devant les Gueritolles	14 a 77 ca
A	501	Pied Cheravaux	12 a 78 ca
B	1232	Les Félires	3 a 73 ca
B	1233	Les Félires	8 a 70 ca
E	121	Ind. Maison neuve	18 a 00 ca
E	336	Sur la Fontaine	4 a 33 ca
E	454	Crève Coeur	28 a 14 ca
AB	109	La Plagnette	15 ca
AB	433	La Bouverie	1 a 03 ca
			1 ha 07a 63 ca

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zones « N, A et UB11 » du PLUI-h, est fixé à : 1,00 €/M2. La parcelle située en UB11 est en zone rouge du PPR, donc inconstructible.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à :
10.763m² X 1,00€ = 10.763,00€

soit un montant total de : **10.763,00€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **ACCEPTÉ** l'acquisition par la commune des parcelles ci-dessus énumérées, pour une surface totale 10.763m².

* **PREND ACTE** que le prix d'achat sera de 10.763 m² X 1,00 € = **10.763,00 €**, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

- Le secrétaire de séance,
- Marie-Laure TAVERNIER

Tavernier

- Certifié exécutoire par transmission
- Au représentant de l'état le
- Et publication le
-

Pour extrait conforme, le 16/09/2024
Le Maire, Jean-Claude DENNE

